



Etude sur les Langues de l'Immigration en Rhône-Alpes : ELIRA



**Yaël Epstein, Fernanda Leite,
Benjamin Vanderlick,**
co-auteurs de l'étude

Dans le cadre de sa politique promotionnelle des cultures, la Région Rhône-Alpes fait le choix, à travers une étude, de valoriser les ressources linguistiques de ses habitants. Une centaine de langues de l'immigration sont concernées par cette étude, pratiquées dans la sphère domestique. Leur transmission n'est pas « automatique » et certaines sont objets de « préjugés prégnants ». Néanmoins, un regain d'intérêt pour ces langues est perceptible à travers des usages professionnels et des initiatives politiques de leur valorisation. Le secteur associatif reste l'acteur principal de cette dernière..

Depuis quelques années, la Région Rhône-Alpes a fait de la promotion des cultures présentes sur son territoire, dans toute leur diversité, un axe de sa politique culturelle. Consciente des enjeux liés à la reconnaissance des patrimoines immatériels et des pratiques culturelles minoritaires, c'est à travers la question des langues qu'elle a choisi de valoriser les ressources des habitants et d'en faire un moteur de développement de ses territoires.

Après une première étude sur les langues régionales réalisée en 2007, une nouvelle étape de la construction de cette politique en faveur de la diversité linguistique a été franchie par la commande d'une étude sur la pratique des langues de l'immigration en région et du soutien que la Région pourrait leur apporter. À travers cette étude, le Conseil régional a d'abord souhaité disposer d'un état des lieux des pratiques sociolinguistiques et des actions de valorisation existantes en la matière, qui déboucherait sur la formulation de préconisations qui puissent servir à la mise en place d'une politique de soutien.

Pour réaliser ce travail, deux structures associatives culturelles de Villeurbanne, le Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes (CMTRA) et le Centre Culturel œcuménique Jean-Pierre Lachaize (CCO) ont été missionnées. Le CMTRA et le CCO capitalisent une longue expérience de terrain



et une forte connaissance des réseaux et des dynamiques culturelles, artistiques, sociales et communautaires des personnes migrantes sur le territoire régional. Par ce choix, une approche de terrain, fondée sur la mobilisation et la concertation avec des locuteurs et acteurs de la diversité linguistique a été privilégiée. Prévue pour une durée de neuf mois, cette étude est aujourd’hui en cours de finalisation. Nous n’en présenterons ici qu’un aperçu.

État des lieux des pratiques sociolinguistiques et des actions de valorisation

Cette étude est d’abord destinée à apporter des connaissances sur les langues pratiquées en Rhône-Alpes par les populations immigrées et issues de l’immigration qui trouvent des formes d’expression dans l’espace public. Il s’agissait dans un premier temps de dresser un inventaire des langues issues de l’immigration, tant anciennes que contemporaines, pratiquées par des groupes importants ou structurés. Ce premier état des lieux a rendu nécessaire une étude préalable des mouvements migratoires et de l’ancrage territorial des populations migrantes en Rhône-Alpes.

Il s’agissait également de s’intéresser aux locuteurs d’une langue autre que le français, qui ont une démarche active de valorisation et de transmission de leur culture d’origine et qui souhaitent la rendre visible sur leur territoire, dans l’entreprise où ils travaillent, dans la ville ou le quartier où ils habitent. Pour répondre à cette préoccupation des locuteurs et désormais de la Région, l’étude devait dresser un état des lieux des actions associatives et institutionnelles en faveur des langues de l’immigration.

Enfin, pour faciliter la mise en place d’une politique culturelle régionale de

soutien aux langues de l’immigration, l’étude était tenue de répertorier les politiques territoriales de soutien aux actions de valorisation et de transmission des langues de l’immigration. Une enquête auprès des services des collectivités territoriales, locales, départementales et régionales a donc été réalisée afin de saisir l’impact et le rôle des politiques publiques et de dresser un bilan critique sur les cinq dernières années.

Étant donnés l’ampleur du sujet, le nombre de personnes concernées, la diversité des contextes d’expression des langues de l’immigration, mais également l’absence presque complète de sources sur le sujet, il a fallu croiser différents dispositifs méthodologiques pour mener à bien cette étude. Un travail de recensement et d’inventaire, de recherches ciblées sur certains territoires et sur un groupe de langues prioritaire a permis dans un premier temps de disposer d’un panorama des ancrages territoriaux et de la structuration associative des populations migrantes. Près d’un millier de contacts ont ainsi été rassemblés et cartographiés. Il ont ensuite servi de base à la diffusion de deux enquêtes quantitatives en ligne, destinées à apporter des renseignements précis sur l’usage des langues de l’immigration et les actions de valorisation développées sur les différents territoires.

Vaste et complexe, sujet d’imbrications multiples, le thème des langues de l’immigration ne pouvait être abordé uniquement de manière quantitative et distanciée. Il nécessitait également de mettre en place les conditions de rencontre, d’immersion et d’échange avec les locuteurs et acteurs de la diversité linguistique. Ainsi, une étape importante de l’état des lieux a consisté en un travail de terrain qualitatif, à la rencontre de personnes ressources, à la tenue de réunions de concertation, propices



à une analyse de la réalité des pratiques linguistiques liées aux parcours migrants et à l'émergence d'attentes et de propositions collectives.

Premiers éléments d'un panorama régional

L'étude ELIRA apporte une photographie, certes partielle, de l'ancrage et de la vitalité des langues de l'immigration en Rhône-Alpes. Elle propose une synthèse des principaux éléments issus des ressources documentaires rassemblées et des résultats des dispositifs de recherche mis en œuvre autour des pratiques sociolinguistiques en région. En résumé, l'immigration est essentiellement urbaine. Les agglomérations de Lyon et Grenoble concentrent à elles seules 40% des immigrés de Rhône-Alpes. Pour autant, l'immigration dans l'espace rural régional, moins importante numériquement, est très ancienne et toujours d'actualité. Du point de vue de la provenance géographique, l'immigration européenne reste majoritaire (43%) mais elle est vieillissante. Elle est désormais talonnée par l'immigration en provenance de l'ensemble du continent africain (39%) qui progresse. Parmi les spécificités régionales, on note une ancienne et importante immigration frontalière en provenance d'Italie, une immigration arménienne le long de la vallée du Rhône et, comme dans tout l'est de la France, une immigration turque contemporaine. Les origines géographiques et culturelles des immigrés continuent de se diversifier avec notamment l'entrée de nouveaux pays dans l'Union européenne ou en raison des conflits et crises économiques contemporains.

Le croisement de ces données et de la connaissance du milieu associatif a été décisif pour répertorier une centaine de langues pratiquées en région. La mise en place de questionnaires et la tenue d'entretiens ont quant à eux apporté des éléments sur

la diversité des statuts et des usages d'une quarantaine de langues de l'immigration. Dans les différents territoires de Rhône-Alpes se déploient au quotidien des dizaines de langues du monde qu'elles soient officielles, minoritaires, vernaculaires ou véhiculaires dans leur pays d'origine. Une immigration n'est donc pas à associer à une seule langue en fonction de sa citoyenneté (c'est le cas notamment du berbère, du kurde, du peul, du rromani ou des langues régionales d'Italie). De plus, une part importante des immigrés est plurilingue avant d'arriver en France.

Au final, ont été répertoriées et documentées des langues officielles, minoritaires, véhiculaires, vernaculaires, des langues utilisées par des millions de locuteurs dans le monde ou menacées de disparition. Rhône-Alpes accueille des langues aussi diverses que l'arabe maghrébin ou proche-oriental (syrien, palestinien ou libanais), l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arménien mais aussi l'araméen, le cantonais, le comorien, le diola, le hmong, le khmer, le kurde, le lingala, le malgache, le mandarin, le persan, le pidgin, l'ukrainien, le wolof, le yiddish... Ces langues sont enseignées, transmises et pratiquées dans des cadres domestiques, associatifs, artistiques. Elles proviennent d'immigrations aussi bien africaines, américaines, asiatiques qu'européennes. Ainsi, au même titre que la langue arabe est rattachée aussi bien au continent asiatique (Proche-Orient) et africain, des langues comme le castillan, le portugais sont pratiquées aussi bien par des acteurs associatifs issus de la péninsule ibérique que d'Amérique latine (et d'Afrique voire d'Asie pour le portugais).

La pratique des langues de l'immigration : une réalité complexe

Le croisement des différentes données rassemblées, l'analyse des résultats des enquêtes et les nombreux échanges que



a également mis en lumière la complexité des enjeux et des stratégies à l'œuvre, de la diversité des situations qui traversent cette question.

Comme nous pouvions nous y attendre, la pratique des langues de l'immigration relève essentiellement de la sphère domestique et des contextes d'expression communautaires. Leur acquisition est presque toujours le fait d'une transmission intergénérationnelle et leur usage majoritairement familial. Pourtant, dans de nombreux cas, la langue enseignée aux enfants par les personnes migrantes, n'est pas la langue maternelle des parents. On va alors par exemple décider de privilégier la langue parlée en société, ou bien la langue apprise à l'école dans le pays d'émigration, que l'on estime maîtriser correctement tant à l'oral qu'à l'écrit, dans un esprit d'ouverture au plurilinguisme. Dans d'autres cas, on choisit de transmettre la langue la plus utilisée dans les médias du pays d'origine, une langue véhiculaire plutôt qu'une langue vernaculaire, perçue comme désuète, celle qui peut s'avérer la plus utile, celle qui est utilisée pour dialoguer avec les compatriotes. La transmission peut aussi relever d'un enjeu politique, lorsque l'on est héritier d'une culture minoritaire et non reconnue dans le pays d'origine.

Transmettre la langue est considéré comme un moyen de maintenir un lien

la réalisation de l'étude ont rendu possibles, ont permis de dégager un certain nombre de faits marquants et de confirmer des tendances sociologiques particulièrement significatives. Mais cette étude

avec le pays d'origine, de garder des liens et de communiquer avec les membres de la communauté nationale en exil, pour faire perdurer une filiation ou une attaché à une culture minoritaire. Le contexte actuel favorable aux quêtes identitaires se manifeste chez les descendants de migrants par un regain d'intérêt pour leurs origines culturelles. Pour autant, la transmission n'est pas automatique. Si certaines nationalités accordent un intérêt plus fort à la transmission, comme les Turcs mais aussi les immigrés d'Asie du Sud-Est, la tendance générale est à l'érosion de la transmission qui s'observe au fil des générations.

Si la majorité des locuteurs ont fait part de leur volonté de transmettre leur langue (ou l'une de leurs langues d'origine) à leurs descendants, d'autres ont fait le choix d'abandonner sa pratique et de privilégier l'acquisition du français. Un témoin rappelait notamment que « les Français ont longtemps répété aux immigrés italiens et espagnols : ne perturbez pas l'apprentissage du français par l'apprentissage de votre langue ». Ce discours, encore très répandu, reste partagé par beaucoup d'immigrés et concerne toutes les catégories sociales et tous les pays d'émigration. Encore aujourd'hui, il n'est pas rare que des personnes immigrées qui parlent avec leur conjoint dans leur langue d'origine décident, malgré une maîtrise imparfaite de la langue française, de s'adresser à leurs enfants uniquement en français, par souci d'intégration.

En France, le plurilinguisme a longtemps été perçu comme une entrave à l'intégration et comme un handicap à l'apprentissage de la langue française. Pourtant, la communauté scientifique s'accorde, dans sa grande majorité, à dire que l'éducation plurilingue et l'apprentissage de plusieurs langues par l'enfant permet d'acquérir de manière équivalente sinon meilleure une pratique tant



orale qu'écrite des langues. Ce phénomène a été notamment démontré pour les langues régionales et partout où il y a des pratiques immersives. Aujourd'hui encore, la pratique de certaines langues issues de l'immigration dans l'espace public est mal vue, source de méfiance et de préjugés.

Les locuteurs ont largement fait état d'une représentation insuffisante de leur langue dans l'espace public. Ce phénomène touche la plupart des langues de l'immigration répertoriées dans l'étude, notamment celles qui sont peu ou pas enseignées à l'école, mais avant tout celles qui, comme l'arabe et le turc, font l'objet de préjugés particulièrement prégnants, nourris par des enjeux géopolitiques, historiques ou des phantasmes collectifs liés aux degrés d'altérité culturelle. De plus, l'ancienneté d'une immigration atténue la stigmatisation qui se déplace vers les immigrations plus récentes. La figure de l'étranger italien du début du 20^e siècle a laissé sa place à l'Espagnol, au Portugais, au Maghrébin ainsi qu'au Turc mais aussi, malgré leur faible nombre en France, au Rom¹. Il est alors extrêmement complexe de dissocier l'image des immigrés de leurs langues. Les timides formes de reconnaissances et d'ouvertures sur les langues que véhiculent les diverses immigrations s'expriment notamment dans les actions culturelles de transmission, de partage et de valorisation que les locuteurs engagent.

Nouveaux usages et pratiques valorisantes des langues chez les migrants et leurs enfants

Pour autant, l'étude a permis d'observer une transformation des usages dans la vie quotidienne comme dans le monde du travail avec la démocratisation des nouvelles technologies et quelquefois un regain d'intérêt pour certaines langues. Les locuteurs

interrogés ont signalé que, si la transmission, l'usage, la pratique de la langue est essentiellement réservée à la sphère familiale et communautaire, ils sont nombreux à trouver une utilisation professionnelle à leur langue de l'immigration. Cela concerne un large éventail de langues : anglais, espagnol bien sûr, mais aussi albanais, amharique, arabe, arménien, bulgare, cantonais, géorgien, italien, japonais, lingala, malgache, néerlandais, polonais, portugais, roumain, rromani, russe, turc, vietnamien ou wolof.

De plus, la pratique régulière des langues de l'immigration est aujourd'hui facilitée par la diffusion, la modernisation et la démocratisation économique des technologies liées à l'information et la communication. Le téléphone reste le principal média de communication utilisé par les locuteurs pour la pratique de leur langue d'immigration. Internet s'est largement imposé comme un outil important aussi. Il n'est plus réservé à une pratique passive de la langue, comme l'était le couple téléviseur-parabole. Si internet propose cette activité passive par des webradio, des webTV et bien sûr de sites internet en toutes les langues, le recours à l'écriture des langues de l'immigration s'emploie de plus en plus, par l'envoi de courrier électronique, l'utilisation de réseaux sociaux et la participation à des blogs. Vont aussi être privilégiées les langues véhiculaires au dépens des langues vernaculaires, ces dernières se retrouvant cantonnées à des usages oraux et familiaux.

Des actions culturelles aux démarches de promotions des langues

Depuis une vingtaine d'années, les migrants, les acteurs associatifs, sociaux, culturels, communautaires ont porté de nombreuses initiatives destinées à mettre en valeur les mémoires d'immigrés² et les apports culturels de l'immigration



à la société française, pour favoriser leur reconnaissance. En parallèle, la reconnaissance internationale et européenne des langues régionales et minoritaires fait évoluer les mentalités et favorise également des revendications linguistiques au niveau national et local. Désormais, la relation personnelle et sentimentale des immigrés et de leurs descendants à leur(s) langue(s) d'origine, peut trouver un écho légitimant cette revendication. La diversité linguistique bénéficie de quelques timides faveurs des services de l'État et des collectivités territoriales. Elle est visible aussi bien à travers le financement des cours de langues par le FAS dans les années 1990 et l'actuel soutien à la diversité culturelle et linguistique inscrit dans certains contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), ou encore par l'enseignement de certaines de ces langues dans l'enseignement public. De telles initiatives montrent que les politiques publiques ont progressivement accepté l'idée qu'œuvrer à la valorisation des langues de l'immigration constitue aussi bien une richesse territoriale qu'un facteur essentiel pour la cohésion sociale et pour une bonne intégration des populations venues d'ailleurs.

Au-delà de cet intérêt public, la transmission des langues en région est un enjeu culturel fort en Rhône-Alpes. Le capital culturel pluriel des immigrés représente un atout pour le développement des relations internationales. L'utilisation des langues d'origine par les locuteurs pour des raisons professionnelles est une réalité. L'étude a montré que cela concerne des locuteurs de l'anglais, de l'arabe, du cantonais, de l'espagnol, du turc au même titre que des locuteurs de langues de l'immigration plus rares, minoritaires ou peu voire pas enseignées dans les écoles françaises, telles que l'albanais, le géorgien, le rromani ou

le wolof. C'est cependant une ressource qui reste peu prise en considération, à tel point que, influencés par la société environnante, certains locuteurs peuvent encore ressentir de la honte à s'exprimer dans une autre langue que le français. De plus, le manque de ressources accessibles dans ces langues, la faible visibilité des langues de l'immigration est symptomatique du manque de valorisation de l'histoire du peuplement de la région. Cet état de fait, associé à des préjugés, vient renforcer un sentiment de non-reconnaissance des personnes immigrées et leurs descendants au sein de la société française.

En ce qui concerne les actions de valorisation des langues de l'immigration en Rhône-Alpes l'enseignement majeur de l'étude est le rôle prépondérant du secteur associatif. La quasi-totalité des événements organisés (fêtes, festivals, concerts, forum...) est le fait d'associations de défense des droits des étrangers, d'associations artistiques, culturelles, de promotion sociale et bien sûr d'associations communautaires. Les projets sont de dimension très modeste du fait notamment d'un faible intérêt des politiques publiques pour la prise en compte des cultures de l'immigration dans la société française. Ainsi, les projets sont essentiellement soutenus dans le cadre de projets socio-éducatifs ou culturels à vocation d'intégration et de cohésion sociale. La tendance générale est ainsi à la mixité des partenariats. La mutualisation des moyens entre associations et avec les collectivités est une pratique nécessaire à la réalisation de plus de la moitié des actions recensées. On observe une implication fréquente des collectivités territoriales, mais aussi des établissements d'enseignement, des musées, des bibliothèques, des institutions culturelles. De plus, les initiatives relèvent essentiellement de la promotion d'une



langue voire d'une culture particulière de l'immigration. Cependant, lorsque les projets sont initiés par les équipements culturels et de proximité, ils sont davantage orientés vers la promotion du plurilinguisme et de la diversité culturelle.

Vers la construction d'une politique régionale en faveur de la diversité linguistique ?

L'undes enjeux de cette étude était de poser la question du statut des langues en présence sur le territoire régional et de déterminer si certaines méritent une attention particulière de la part des pouvoirs publics. Un groupe de 16 langues³, a ainsi été constitué à partir des ressources bibliographiques, de l'analyse des questionnaires et entretiens réalisés, rassemblant les langues d'immigration les plus représentées, les plus signifiantes au regard de l'histoire spécifique de la région Rhône-Alpes, ainsi que certaines langues en danger, menacées ici comme dans leur pays d'origine et représentant de ce fait un enjeu culturel fort. Le focus sur ce groupe restreint de langues a permis notamment d'apporter un éclairage plus précis sur les différences de pratique, de transmission, de structuration des actions de valorisation de ces cultures linguistiques. Il nous a également permis de constater que la majeure partie d'entre elles ne bénéficient d'aucun soutien de la part d'institutions françaises ou des États considérés comme leur bassin linguistique d'origine.

Pourtant, à ce stade de l'étude, et en prévision de l'étape suivante qui consiste en la formulation de préconisations pour aider à la mise en œuvre d'une politique publique en faveur des langues de l'immigration par la Région Rhône-Alpes, nous affirmons que la valorisation des langues de l'immigration doit se faire à l'intérieur d'une politique globale

inclusive de promotion du multilinguisme régional et de valorisation du plurilinguisme des rhônalpins. Cependant, et compte tenu de la situation particulière de certaines langues comme l'arabe, le turc ou le berbère qui caractérisent en grande partie le phénomène migratoire rhônalpin, il nous semble que l'effort de la collectivité régionale doit porter une attention particulière à ce groupe restreint de langues qui peut être la cible de certaines opérations pilotes et expérimentales. De notre point de vue, une politique de valorisation des langues de France peut et doit être porteuse d'une double intention politique, tournée vers la prise en compte de la diversité des langues parlées et du plurilinguisme, comme l'une des principales richesses culturelles constitutive de l'identité de notre région et vers ces langues qui ont profondément marqué le paysage régional et qui pourtant n'ont aucune place dans l'espace public. Ainsi, il nous paraît indispensable d'approfondir les différents niveaux de l'action publique à mettre en œuvre afin d'orienter les différentes mesures en faveur de la diversité linguistique en général et plus en particulier vers ce groupe plus restreint de langues, à partir d'un diagnostic et d'une implication active de différents territoires, en tenant compte des langues, des acteurs, des actions et des ressources en présence.

Enfin, œuvrer à la mise en place d'une politique régionale en faveur des langues de l'immigration et de ses locuteurs contribue à déconstruire le préjugé de la « malédiction de Babel », selon lequel il serait impossible de gérer une société où les gens parlent des langues différentes. Cela permet également de repenser un modèle social multiséculaire qui place l'acquisition d'une culture et d'une langue unique comme condition de cohésion sociale. Or, « dans toute société humaine, la présence sur un territoire de plusieurs



langues, de plusieurs manières d'envisager le monde, de plusieurs lectures de la réalité est au contraire un atout pour cette société, même s'il faut se donner les moyens de gérer le plurilinguisme, de gérer le multilinguisme des territoires »⁴. ■

1. Les médias, chercheurs et associations évoquent souvent le chiffre stable depuis plusieurs années d'environ 20 000 Roms, immigrés en provenance d'Europe de l'Est, qui séjournent ou vivent sur le territoire français.
2. L'une des principales initiatives culturelles grand public est la trilogie documentaire *Mémoires d'immigrés : l'héritage maghrébin*, réalisée par Yamina Benguigui en 1997.
3. Il s'agit de l'arabe (littéraire et ses variantes dialectales), le berbère (et ses variantes), le lingala, le wolof, le comorien, le turc, le kurde, l'arménien occidental, le vietnamien, le mandarin, le portugais, l'espagnol (castillan), l'italien (et les langues d'Italie), le polonais, le yiddish, le rromani.
4. Abraham Bengio, intervention lors de la réunion de travail organisée par le CCO et le CMTRA à l'Hôtel de Région Rhône-Alpes, 5 juillet 2013

